

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2019

SÉANCE MENSUELLE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, AU 101, CHEMIN VICTORIA OUEST, SCOTSTOWN, LE MARDI 4 JUIN 2019 À 19 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Les conseillers : Mesdames Cathy Roy, Noëlle Hayes et Sylvie Dubé ainsi que Messieurs Martin Valcourt et Gilles Valcourt sous la présidence de Monsieur Iain MacAulay, maire.

Est absent : Le conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets

Madame Monique Polard, directrice générale est également présente.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour (résolution)
3. Adoption des procès-verbaux du 2 avril et du 7 mai 2019 (résolution)
4. Période de questions
5. Administration et finances
 - 5.1 Rapport du maire suppléant et des conseillers délégués des divers comités (information)
 - 5.2 Finances :
 - 5.2.1 Règlement 417-13 – Refinancement - Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 109 800 \$ qui sera réalisé le 11 juin 2019 (résolution)
 - 5.2.2 Règlement 417-13 – Refinancement - Adoption de la résolution d'adjudication (résolution)
 - 5.2.3 Entériner les dépenses effectuées depuis la séance du 7 mai 2019 selon le règlement 407-12 (résolution)
 - 5.2.4 Liste des comptes et salaires payés depuis le 7 mai 2019 et comptes courants à payer (résolution)
 - 5.2.5 Engagement de dépenses (résolution)
 - 5.2.6 Rapport de l'état des activités de fonctionnement au 31 mai 2019 (information)
 - 5.3 Procédure relative à la réception et à l'examen des plaintes concernant l'octroi des contrats à l'égard d'un processus d'adjudication d'un contrat (appel d'offres public) ou à l'égard d'un processus d'attribution d'un contrat (fournisseur unique) (résolution)
 - 5.4 Règlement et politique : Projet / Avis de motion / Adoption
 - 5.4.1 Dépôt projet 468-19 : Règlement municipal sur l'utilisation de l'eau potable et abrogation du règlement 404-12 (résolution)
 - 5.4.2 Avis de motion : Règlement 468-19 - Règlement municipal sur l'utilisation de l'eau potable et abrogation du règlement 404-12 (résolution)
 - 5.4.3 Dépôt projet 469-19 : Règlement sur les compteurs d'eau (résolution)
 - 5.4.4 Avis de motion : Règlement 469-19 - Règlement sur les compteurs d'eau (résolution)
 - 5.5 Employés, stagiaires et travaux compensatoires :
 - 5.5.1 Maurice Provost – Démission (résolution)
 - 5.5.2 Affichage – Offre d'emploi : 2^e employé aux travaux publics (résolution)
 - 5.5.3 Demande de subvention salariale : Employé administratif (classement des documents et archives) et affichage de l'offre d'emploi (résolution)
 - 5.5.4 Emploi été étudiant : 2 emplois – 7 semaines – engagement (résolution)

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2019

- 5.5.5 Desjardins-Jeunes au travail : 6 semaines – engagement (résolution)
- 5.5.6 Travaux compensatoires (résolution)
- 5.6 Transfert de dossiers juridiques à Cain Lamarre s.e.n.c.r.l. et retrait de mandats à Monty Sylvestre (résolution)
- 5.7 Jean-Charles Blais – Demandes et offre :
 - 5.7.1 Annulation des tarifs pour services municipaux : 14 rue de Ditton (résolution)
 - 5.7.2 Offre de propriété contre reçu pour don : 14 rue de Ditton (résolution)
- 5.8 Société de la Sclérose latérale amyotrophique : Déclaration pour sensibiliser la population (résolution)
- 5.9 Rencontres, formations, invitations ou congrès
 - 5.9.1 6-06-2019 – Cœur Villageois : Cérémonie d'accréditation (information)
 - 5.9.2 6-06-2019 – Polyvalente Louis-Saint-Laurent : Soirée du Gala des mérites scolaires 2019 (information)
 - 5.9.3 18-06-2019 à 13 h 30 – MRC HSF : rencontre des directeurs généraux (résolution)
 - 5.9.4 27-06-2019 – Valoris : atelier (résolution)
- 6. Sécurité publique
 - 6.1 Service incendie :
 - 6.1.1 Démission pompier : Martin Valcourt (résolution)
- 7. Voirie
 - 7.1 Travaux – entretien des routes :
 - 7.1.1 Chemin Dell :
 - 7.1.1.1 Entériner travaux creusage de fossés (résolution)
 - 7.1.1.2 Achat et transport de matériaux granulaires (résolution)
 - 7.1.2 Rue Coleman : travaux pour l'enlèvement de roches et achat de matériaux granulaire (résolution)
 - 7.1.3 Route 257 (direction Lingwick) : creusage de fossés et remplacement de ponceau (résolution)
 - 7.1.4 Location bélier mécanique pour nivelage de terre de remblai (résolution)
 - 7.2 Entretien chemin hiver – Demande de soumission :
 - 7.2.1 Rue de Ditton et rue Albert (route 257) et chemin MacNamee – Saison 2019-2020 (résolution)
 - 7.2.2 Rues et chemins d'accès – Saison 2019-2020 (résolution)
 - 7.3 Susan Dearden : Demande autorisation pour l'enlèvement des ponceaux dans le fossé devant sa propriété (résolution)
- 8. Hygiène du milieu (réseaux municipaux, matières résiduelles et recyclables)
 - 8.1 Stratégie québécoise d'économie d'eau potable – Compteurs d'eau
 - 8.1.1 Vérification des édifices de catégories : institution, édifices municipaux, commerces et industries et demande d'estimation (résolution)
 - 8.1.2 Rapport annuel – Exigences, données et achat GPS Information et résolution)
 - 8.2 Travaux pour achat et installation pour rallonger l'antenne au réservoir d'eau potable en raison du manque de communication des données avec le poste de chlore (résolution)
 - 8.3 Poste pompage principal – Victoria Est : enregistreur de débit et débordement (résolution)
 - 8.4 Valoris – Augmentation de tarif pour enfouissement (information)
 - 8.5 Rapport des installations sanitaires non vidangées depuis 2013 – Vérification par l'inspecteur en bâtiment et en environnement (information et résolution)
- 9. Loisir et culture
 - 9.1 Programme Nouveaux Horizons pour les personnes âgées (résolution)
- 10. Correspondance, points ajoutés depuis l'atelier et varia

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2019

- 10.1 Entériner les travaux de creusage de fossés sur la rue Argyle (résolution)
- 10.2 Déchets déposés sur le terrain municipal à l'arrière du terrain de balle (information)
- 10.3 Site web de la Ville – Hébergement (information)
- 10.4 Charte de la Bienveillance – Appui et signataire (résolution)
- 10.5 Vacances de Marc Duchesneau et autorisation pour remplacement
- 10.6 Stagiaire – Samuel Jean
- 10.7

11. Période de questions

12. Levée de la séance (résolution)

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte à 19 h.

Monsieur Iain MacAulay, maire, souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

2. Adoption de l'ordre du jour

2019-06-184

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que l'ordre du jour est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. Adoption des procès-verbaux du 2 avril et du 7 mai 2019

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie des procès-verbaux des séances ordinaires du 2 avril et du 7 mai 2019 et qu'ils ont pris connaissance du contenu de ces procès-verbaux;

EN CONSÉQUENCE,

2019-06-185

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Noëlle Hayes, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que les membres du conseil municipal renoncent à la lecture des procès-verbaux des séances du 2 avril et du 7 mai 2019 et qu'ils soient adoptés.

ADOPTÉE

4. Période de questions

Des questions ont été posées par les citoyens présents auxquelles Monsieur Iain MacAulay, maire, a répondu.

5. Administration et finances

5.1 Rapport du maire et des conseillers délégués des divers comités

Monsieur Gilles Valcourt, conseiller, a participé à une rencontre du comité Les Sentiers des Écossais. Plusieurs activités se dérouleront au cours du mois de juin dans le cadre des festivités entourant le 125^e anniversaire du décès du hors-la-loi Donald Morrison.

Madame Noëlle Hayes, conseillère, rappelle aux membres du conseil l'événement concernant l'accréditation Cœur villageois pour la Ville de Scotstown. Cet événement aura lieu le 6 juin prochain. Les membres du conseil sont invités.

Madame Sylvie Dubé, conseillère, donne les informations concernant le nombre d'inscriptions reçues actuellement pour le service d'animation estivale : 15. Madame Dubé indique également qu'elle a participé à la dernière

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2019

rencontre de La Contrée du Massif de Mégantic en compagnie de Monsieur MacAulay, maire.

Elle adresse des remerciements à Monsieur Gérard Savard, citoyen et présent à la séance du conseil pour son aide lors de l'aménagement de la petite bâtisse servant au Marché public, au Parc Walter-MacKenzie.

Monsieur Martin Valcourt, conseiller, donne les explications au sujet des travaux de creusage de fossés sur le chemin Dell.

5.2 Finances :

5.2.1 Règlement 417-13 – Refinancement - Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 109 800 \$ qui sera réalisé le 11 juin 2019

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Ville de Scotstown souhaite emprunter par billets pour un montant total de 109 800 \$ qui sera réalisé le 11 juin 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
417-13	109 800 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 417-13, la Ville de Scotstown souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

2019-06-186

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sylvie Dubé, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 11 juin 2019;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 11 juin et le 11 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2020.	6 000 \$	
2021.	6 100 \$	
2022.	6 400 \$	
2023.	6 500 \$	
2024.	6 700 \$	(à payer en 2024)
2024.	78 100 \$	(à renouveler)

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2019

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 417-13 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 11 juin 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

5.2.2 Règlement 417-13 – Refinancement - Adoption de la résolution d'adjudication

ATTENDU QUE la Ville de Scotstown a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 11 juin 2019, au montant de 109 800 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1- FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

6 000,00 \$	2,25000%	2020
6 100,00 \$	2,25000%	2021
6 400,00 \$	2,30000%	2022
6 500,00 \$	2,50000%	2023
84 800,00 \$	2,70000%	2024

Prix : 98,00200

Coût réel : 3,14339 %

2- CD DU NORD DU HAUT-SAINT-FRANCOIS

6 000,00 \$	3,73000%	2020
6 100,00 \$	3,73000%	2021
6 400,00 \$	3,73000%	2022
6 500,00 \$	3,73000%	2023
84 800,00 \$	3,73000%	2024

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,73000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

2019-06-187

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Ville de Scotstown accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 11 juin 2019 au montant de 109 800 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 417-13. Ces billets sont émis au prix de 98,00200 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE

**VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2019**

5.2.3 Entériner les dépenses effectuées depuis la séance du 7 mai 2019 selon le règlement 407-12 (résolution)

Attendu que depuis la dernière séance du conseil, des imprévus nécessitent des dépenses essentielles;

Attendu que la directrice générale est autorisée en vertu du règlement 407-12 à procéder à certaines dépenses;

Attendu que la liste des dépenses effectuées selon les règles du règlement 407-12 doit être déposée à la séance du conseil municipal;

2019-06-188

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Noëlle Hayes, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil entérine les dépenses effectuées depuis la dernière séance au montant de 1 595,17 \$ pour les chèques suivants : 6782, 6785, 6801, 6791, et 6809 inscrit à la résolution suivante.

Ces dépenses sont inscrites dans la liste des comptes à payer.

ADOPTÉE

5.2.4 Liste des comptes et salaires payés depuis le 7 mai 2019 et comptes courants à payer

La liste des comptes à payer est remise aux membres du conseil :

6770	Cloutier, Rémi	Ent. Chemins hiver - Dernier Versement	4 600,00 \$
6771	Municipalité de Hampden	Ent. Chemins hiver - Dernier Versement	2 688,00 \$
6772	Ass. Coop. Agr. La Patrie	Piste cyclable MS – ponceau	521,99 \$
6773	Polard, Monique	Remb. Petite caisse : frais poste, lait, café	65,40 \$
Paiements par AccèsD ou remboursements			
	Hydro Québec	Hôtel de Ville – Électricité	423,95 \$
		Sous-total - Hydro Québec : 423,95 \$	
	Bell	Bureau : téléphone sans fil	93,58 \$
		Sous-total – Bell : 93,58 \$	
	Agence du revenu du Canada	Déd. employeur : mai 2019	2 543,11 \$
	Revenu du Québec	Déd. employeur : mai 2019	6 226,46 \$
	Visa – Voirie	Voirie : carburant et gants / Parc : essence et charnières / Hôtel de Ville : eau	468,73 \$
	Visa - Bureau municipal	Frais poste : médiaposte et achat poubelle, sacs, torchons	78,02 \$
	Salaires nets payés du 1 ^{er} mai au 30 mai 2019 :		19 774,54 \$

Liste des chèques des comptes courants à payer à la séance du 4 juin 2019

6774	Dubé équip. de bureau	Papeterie : Papier, carton et étiquettes	121,07 \$
6775	La Coop La Patrie	Hôtel de ville : madrier. Le Petit Écossais : teinture, pinceaux et chaînes	262,79 \$
6776	MRC du H-S-François	Quote-part 2019-2 ^e versement, tech. Support inf. et téléphonie IP, fibre optique	13 580,87 \$
6777	L'évènement journal Scotstown-Hampden	Hôtel de ville : feuilles utilisées photocopieur	10,88 \$
6778	Dicom express	Eau potable frais messagerie Dicom	80,11 \$
6779	CMP Mayer Inc.	Incendie : mousse Silvex et bottes pompiers Viking	489,51 \$
6780	Sel Warwick	Voirie et piste cyclable : chlorure Et sel déglacage	2 425,40 \$
6781	Fonds d'inf. territoire	Frais avis de mutation	15,15 \$
6782	Daniel Beauchesne	Voirie : déchargement abat-pous. / roche terrain de bal	78,00 \$

**VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2019**

6783	Garage Charles Brochu	Parc : entretien tracteur pelouse et Pneu	54,03 \$
6784	Marc-Olivier Désilets	Frais de déplacement	33,12 \$
6785	Gosselin	Voirie : souffleur	220,75 \$
6786	Garage Langlois	Incendie : nettoyeur, chlore et piles, gaz	85,95 \$
6787	Pierre Giard	Frais de déplacement chercher plants arbres	64,80 \$
6788	Johanne Robert	Hôtel de ville : frais conciergerie	384,38 \$
6789	Ressorts Robert	Voirie tracteur : spirax, boyau, raccord, couplage, cont. Tip et frais de contenant	238,44 \$
6790	Valoris	Site d'enfouis. et redevances	1 774,50 \$
6791	Monty Sylvestre	Frais juridique avril à mai 2019	667,62 \$
6792	Aquatech	Mai : exploit. rés. Municipaux	3 669,62 \$
6793	Pièce auto Angus	Voirie : fil fourre pour soudeuse	131,15 \$
6794	Équipement Laguë ltée	Voirie : barre de tire et transport Dicom	62,56 \$
6795	Min. Sécurité publique	Suret� du Qu�bec – cotisation 2019 – 1er versement	10 751,00 \$
6796	Iain MacAulay	Frais de d�placement et repas	103,45 \$
6797	Gilles Valcourt	Frais de d�placement	60,15 \$
6798	Central Maine et Qu�bec Railway	Droit passage pour services publics	815,26 \$
6799	Les entreprises Myrroy	Voirie : balayage des rues 2019	3 046,84 \$
6800	Bouchard Multi-Services	Abat, tailleage �tage arbres rue Albert, Osborne et nivelage	2 414,47 \$
6801	Imacom	Ose le Haut : banniere Econoroll	258,59 \$
6802	Sylvie Dub�	Frais de d�placement	35,46 \$
6803	Excavation Richard Blais	Voirie : rue Coleman enl�vement de pierres	1 121,01 \$
6804	Produits Sany	H�tel de ville : d�graissant et d�capant � plancher	209,42 \$
6805	Eurofins Environnex X	Analyse eau potable et eau us�e	377,89 \$
6806	G�rald Ostiguy	Hygi�ne du milieu : remplacement toilette subvention	50,00 \$
6807	Jocelyn Lampron	Hygi�ne du milieu : remplacement toilette subvention	60,00 \$
6808	Gestion parasitaire A1	Gestion parasitaire des 5 b�timents et produit dustbane air	238,75 \$
6809	Pro nature Lac M�gantic	Eau potable : GPS map	370,21 \$
		Grand total	81 846,98 \$

2019-06-189

SUR LA PROPOSITION de la conseill re Madame Cathy Roy, il est r solu   l'unanimit  des conseillers pr sents

QUE les comptes soient approuv s et que le paiement est autoris .
ADOPT E

5.2.5 Engagement de d penses

2019-06-190

SUR LA PROPOSITION de la conseill re Madame No lle Hayes, il est r solu   l'unanimit  des conseillers pr sents

Que le conseil accepte la liste d'engagement des d penses pour le mois de juin 2019   la somme de 11 675 \$:

ENGAGEMENT DES D�PENSES		
# POSTE	DESCRIPTION	MONTANT
CONSEIL		
02-110-00-310	Frais d�placement	150,00 \$
02-110-00-459	R�ception	25,00 \$

**VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2019**

Sous-total		175,00 \$
GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE		
02-130-00-310	Frais déplacement	100,00 \$
02-130-00-321	Frais de poste (incluant Info-Scotstown)	150,00 \$
02-130-00-660	Articles de nettoyage	250,00 \$
02-130-00-670	Fournitures de bureau	175,00 \$
02-130-01-522	Ent. et réparation Hôtel de Ville	200,00 \$
Sous-total		875,00 \$
SÉCURITÉ INCENDIE		
02-220-00-310	Frais déplacement et repas	25,00 \$
02-220-00-422	Inspection bornes / échelles	100,00 \$
02-220-00-525	Ent. Rép. Véhicules	500,00 \$
02-220-00-630	Carburant	200,00 \$
02-220-00-640	Pièces et acces. pour rép. bornes incendie	200,00 \$
02-220-00-650	Achat vêtements : gants, caques 2 p. bottes	100,00 \$
02-220-01-651	Ent. et rép. Équipements	200,00 \$
02-220-01-651	Vérification des boyaux incendie	50,00 \$
02-220-01-652	Vérification et remplissage des bouteilles d'air	100,00 \$
Sous-total		1 475,00 \$
VOIRIE		
02-320-00-510	Location machineries	500,00 \$
02-320-00-522	Bâtiment entretien-réparation	200,00 \$
02-320-00-525	Véhicules : entretien et réparation	400,00 \$
02-320-00-620	Gravier, sable	600,00 \$
02-330-00-525	Véhicules : entretien et réparation	500,00 \$
02-330-00-630	Carburant, huile, graisse	600,00 \$
02-330-00-640	Petits outils, accessoires	100,00 \$
Sous-total		2 900,00 \$
HYGIÈNE DU MILIEU		
02-410-00-522	Entretien équipements	500,00 \$
02-412-00-411	Analyse de l'eau potable	300,00 \$
02-412-00-520	Poste chlore – Entretien bâtiment	300,00 \$
02-412-00-631	Produits chimiques (eau potable)	350,00 \$
02-413-00-513	Location machinerie	1 000,00 \$
02-413-00-521	Eau potable : Entretien-réparation réseau	1 000,00 \$
02-413-00-622	Sable et gravier	300,00 \$
02-414-00-411	Analyse de l'eau usée	250,00 \$
02-414-00-529	Entretien équipements	500,00 \$
02-415-00-521	Ent. & rép. Station pompage & tuyaux	500,00 \$
02-415-00-640	Égout : pièces et accessoires	300,00 \$
Sous-total		5 300,00 \$
LOISIRS ET CULTURE		
02-701-30-522	Patinoire – Entretien et réparations	0,00 \$
02-701-50-521	Parcs entretien terrains, bâtiments	200,00 \$
02-701-50-523	Entretien équipements	150,00 \$
02-701-50-630	Parcs : carburant, huile	300,00 \$
02-701-50-951	Piste cyclable Marécage des Scots	300,00 \$
Sous-total		950,00 \$
TOTAL		TOTAL: 11 675,00 \$

ADOPTÉE

5.2.6 Rapport de l'état des activités de fonctionnement au 31 mai 2019

Le rapport des activités de fonctionnement au 31 mai 2019 est remis aux membres du conseil.

5.3 Procédure relative à la réception et à l'examen des plaintes concernant l'octroi des contrats à l'égard d'un processus d'adjudication d'un contrat (appel d'offres public) ou à l'égard d'un processus d'attribution d'un contrat (fournisseur unique)

ATTENDU QU'en vertu de l'article 938.1.2.1 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) (ci-après : le «CM ») ou 573.3.1.3 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) (ci-après : la «LCV»), une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publiques ou de l'attribution d'un contrat;

ATTENDU QUE la municipalité doit examiner et traiter de façon équitable les plaintes qui lui sont formulées par les personnes intéressées;

ATTENDU QUE rien dans la présente procédure ne doit modifier ou limiter les obligations prévues à la LCV et au CM quant aux modalités de traitement des plaintes.

EN CONSÉQUENCE,

2019-06-191

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Gilles Valcourt, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente procédure soit adoptée :

1. Préambule

Le préambule de la présente procédure en fait partie intégrante.

2. Objets

La présente procédure a pour objets :

- a. d'assurer un traitement équitable des plaintes formulées à la municipalité dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publiques;
- b. d'assurer un traitement équitable des manifestations d'intérêt formulées à la municipalité dans le cadre d'un contrat qui, n'eut été de l'article 938 CM ou 573.3 LCV aurait été assujetti à l'article 935 CM ou 573 LCV, avec un fournisseur qui est le seul en mesure de fournir les biens ou les services en vertu du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 938 CM ou du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 573.3 LCV;
- c. d'identifier la personne à qui ces plaintes ou manifestations d'intérêt devront être transmises, incluant son adresse électronique.

3. Interprétation

La présente procédure ne doit pas être interprétée comme permettant de déroger aux dispositions impératives des lois qui régissent les contrats des municipalités, incluant les dispositions prévues à ces lois quant au droit de formuler une plainte, les modalités de recevabilité de cette plainte, les délais applicables, etc.

4. Fonctionnaire responsable

La directrice générale de la Ville de Scotstown est désignée responsable de la présente procédure. À cette fin, elle est désignée comme étant la personne à qui doit être adressée toute plainte relative à un processus de demande de soumissions publiques, de même que toute manifestation d'intérêt à la suite de la publication d'un avis d'intention, conformément à l'article 938.0.0.1 CM ou 573.3.0.0.1 LCV.

En cas d'absence ou d'impossibilité d'agir de la directrice générale, le dossier devra être déposé au bureau municipal et sera traité par la personne désignée.

Toute plainte ou manifestation d'intérêt doit être transmise à l'adresse courriel suivante : ville.scotstown@hsfqc.ca, ou à toute autre adresse désignée par le fonctionnaire responsable et qui devra être indiquée dans la demande de soumissions publique ou l'avis d'intention de conclure un contrat de gré à gré.

5. Obligations du fonctionnaire responsable

Le fonctionnaire responsable doit agir en toute impartialité et avec diligence dans l'application des dispositions du CM et de la LCV relatives à la réception, l'examen, le traitement et le suivi des plaintes ou des manifestations d'intérêt.

Relativement à ces fonctions, le fonctionnaire responsable doit notamment :

- a. Recevoir les plaintes ou manifestations d'intérêt;
 - b. Vérifier leur recevabilité en fonction des dispositions du CM ou de la LCV et de la présente procédure;
 - c. S'assurer que les inscriptions soient faites sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) conformément au CM ou à la LCV;
 - d. Assurer le traitement et le suivi des plaintes et manifestations d'intérêt, conformément au CM ou à la LCV, en faisant appel à toute personne, firme ou tout spécialiste mandaté par la municipalité lorsque cela est approprié ou d'intérêt;
 - e. Formuler et transmettre au plaignant ou à la personne ayant manifesté son intérêt, la décision de la municipalité;
 - f. Informer le plaignant ou la personne ayant manifesté son intérêt de son droit de formuler une plainte en vertu de la Loi sur l'Autorité des marchés publics (RLRQ, c. A-33.2.1), lorsque applicable, dans les délais prévus au CM ou à la LCV.
6. Motifs au soutien d'une plainte dans le cadre l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publiques
- Une personne intéressée ou un groupe de personnes intéressées à participer au processus de adjudication ou son représentant peut porter plainte relativement au processus de demande de soumissions publiques lorsqu'elle est d'avis que la demande de soumissions prévoit des conditions qui :
- N'assurent pas un traitement intègre et équitable des concurrents;
 - Ne permettent pas à des concurrents d'y participer bien qu'ils soient qualifiés pour répondre aux besoins exprimés;
- ou
- Ne sont pas autrement conformes au cadre normatif de la municipalité.
7. Motif au soutien d'une manifestation d'intention dans le cadre de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un «fournisseur unique»
- Une personne peut manifester son intérêt dans un contrat devant être conclu de gré à gré avec un « fournisseur unique» si elle est en mesure de démontrer qu'elle peut réaliser ce contrat eu égard aux besoins de la municipalité et aux obligations du contrat énoncées dans l'avis d'intention.
8. Entrée en vigueur
- Cette procédure entre en vigueur dès son adoption par le conseil de la municipalité.

ADOPTÉE

5.4 Règlement et politique : Projet / Avis de motion / Adoption

5.4.1 Dépôt projet 468-19 : Règlement municipal sur l'utilisation de l'eau potable et abrogation du règlement 404-12

Le maire, Monsieur Iain MacAulay présente le projet de règlement n° 468-19 sur l'utilisation de l'eau potable et l'abrogation du règlement 404-12;

2019-06-192

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que les membres du conseil confirment qu'ils ont reçu copie du projet le 28 mai 2019 lors de l'atelier et qu'ils acceptent le dépôt de ce projet de règlement.

ADOPTÉE

5.4.2 Avis de motion : Règlement municipal sur l'utilisation de l'eau potable et abrogation du règlement 404-12

2019-06-193

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le conseiller, Monsieur Martin Valcourt, donne AVIS DE MOTION de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, du règlement 468-19 relatif à l'utilisation de l'eau potable et l'abrogation du règlement 404-12.

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le responsable de l'accès aux documents de la Ville délivrera une copie du règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux jours ouvrables précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté. Des frais de photocopies peuvent s'appliquer selon le règlement 453-17.

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, des copies du règlement seront mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance lors de laquelle il sera adopté.

5.4.3 Dépôt projet 469-19 : Règlement sur les compteurs d'eau

Le dossier est reporté à une séance subséquente.

5.4.4 Avis de motion : Règlement sur les compteurs d'eau

Le dossier est reporté à une séance subséquente.

5.5 Employés, stagiaires et travaux compensatoires :

5.5.1 Maurice Provost – Démission

Attendu que la Ville de Scotstown avait embauché une personne à titre de 2^e employé aux travaux publics;

Attendu que la personne qui avait été embauchée a remis sa démission effective le 1^{er} juin 2019;

2019-06-194

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sylvie Dubé, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal accepte de mettre fin à l'emploi de Monsieur Maurice Provost en date du 1^{er} juin.

ADOPTÉE

5.5.2 Affichage – Offre d'emploi : 2^e employé aux travaux publics

2019-06-195

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Gilles Valcourt, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Qu'il soit affiché et diffusé une offre d'emploi pour l'embauche d'une personne à titre de 2^e employé aux travaux publics pour une période approximativement de 45 semaines annuelles et horaire de travail hebdomadaire de 40 heures sera fait.

ADOPTÉE

5.5.3 Demande de subvention salariale : Employé administratif (classement des documents et archives) et affichage de l'offre d'emploi

2019-06-196

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Gilles Valcourt, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Scotstown fasse la demande d'aide financière dans le cadre du Programme Subvention salariale auprès du Centre d'emploi pour l'embauche d'une personne pour la durée maximale permise.

Ce programme permettra le classement des documents municipaux, archives selon le guide de gestion et de conservation en vigueur et divers travaux de bureau.

La Ville de Scotstown participera financièrement pour les montants relatifs aux déductions d'employeurs.

ADOPTÉE

5.5.4 Emploi été étudiant : 2 emplois – 7 semaines – engagement

ATTENDU que la Ville de Scotstown a déposé des demandes d'aide financière auprès du gouvernement fédéral pour l'embauche d'étudiants pendant la période estivale;

ATTENDU que les demandes pour l'embauche de deux (2) étudiants pour une période de sept (7) semaines pour un horaire de 30 heures par semaine chacun ont été acceptées;

ATTENDU qu'à la suite de l'affichage des offres d'emploi pour l'engagement de 2 étudiants et des entrevues des candidats ayant postulé, la Ville de Scotstown veut procéder à l'embauche des 2 étudiants par l'adoption d'une résolution;

2019-06-197

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Gilles Valcourt, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Scotstown embauche les étudiants Donavan Walker et Samuel Richard selon les termes et conditions du programme fédéral d'emplois pour étudiants;

Que Monique Polard, directrice générale, est mandatée pour la supervision de ces employés et est nommée responsable au nom de la Ville de Scotstown pour signer les documents relatifs à ce programme d'aide financière.

ADOPTÉE

5.5.5 Desjardins-Jeunes au travail : 6 semaines – engagement

ATTENDU que la Ville de Scotstown a déposé une demande d'aide financière auprès de Carrefour Jeunesse Emploi pour l'embauche d'un étudiant pendant la période estivale dans le cadre du Programme Desjardins Jeunes au travail;

ATTENDU que la demande déposée a été acceptée pour l'embauche d'un (1) étudiant pour une période de six (6) semaines pour un horaire de 30 heures par semaine, chacun a été accepté;

ATTENDU qu'à la suite de l'affichage des offres d'emploi pour l'engagement d'un (1) étudiant et des entrevues des candidats ayant postulé, la Ville de Scotstown veut procéder à l'embauche d'un (1) étudiant par l'adoption d'une résolution;

2019-06-198

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Scotstown embauche l'étudiant Mathy Roberge selon les termes et conditions du programme Desjardins Jeunes au travail pour étudiants;

Que Monique Polard, directrice générale, est mandatée pour la supervision de ces employés et est nommée responsable au nom de la Ville de Scotstown pour signer les documents relatifs à ce programme d'aide financière.

ADOPTÉE

5.5.6 Travaux compensatoires

Le dossier est reporté à une séance subséquente.

5.6 Transfert de dossiers juridiques à Cain Lamarre s.e.n.c.r.l. et retrait de mandats à Monty Sylvestre

2019-06-199

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sylvie Dubé, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Scotstown autorise le transfert au cabinet **Cain Lamarre s.e.n.c.r.l.** de l'ensemble des dossiers sous la responsabilité des avocats qui se joignent à cette équipe, et ce, en version papier et électronique, confirmant ainsi dans un même temps, le retrait des mandats confiés à ces professionnels au cabinet Monty Sylvestre conseillers juridiques Inc.

ADOPTÉE

5.7 Jean-Charles Blais – Demandes et offre :

5.7.1 Annulation des tarifs pour services municipaux : 14 rue de Ditton

ATTENDU que Monsieur Jean-Charles Blais est propriétaire de l'immeuble situé au 14, rue de Ditton à Scotstown, connu sous le nom de « Cantine l'Amie »;

ATTENDU que le 7 mai 2019, Monsieur Blais a fait parvenir une lettre au conseil municipal indiquant que la cantine est fermée depuis un (1) an et qu'il ne prévoyait pas rouvrir le commerce et en conséquence il demande à la ville de réévaluer le nombre d'unités relatives aux tarifs fixés pour les services d'aqueduc, égout, ordures, recyclage et de police de manière suivante :

- . aqueduc : fixé pour l'année 2019 : 3 unités - demande de fixer à 0 unité;
- . égout : fixé pour l'année 2019 : 3 unités - demande de fixer à 0 unité;
- . ordures : fixé pour l'année 2019 : 1,5 unités - demande de fixer à 0 unité;
- . recyclage : fixé pour l'année 2019 : 1,5 unités - demande de fixer à 0 unité;
- . police : fixé pour l'année 2019 : 2 unités - demande de fixer à ? ;

ATTENDU que les unités et les tarifs des services municipaux sont fixés par règlements;

2019-06-200

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal maintient le nombre d'unités fixées pour l'année 2019 en raison que les services sont offerts et que la décision de ne pas rouvrir le commerce est la décision du propriétaire;

QUE le nombre d'unités est relatif à l'usage du bâtiment;

QUE si le propriétaire souhaite effectuer un changement d'usage du bâtiment de vérifier auprès de l'inspecteur en bâtiment.

ADOPTÉE

5.7.2 Offre de propriété contre reçu pour don : 14 rue de Ditton

ATTENDU que Monsieur Jean-Charles Blais est propriétaire de l'immeuble situé au 14, rue de Ditton à Scotstown, connu sous le nom de « Cantine l'Amie »;

ATTENDU que le 17 mai 2019, Monsieur Blais a fait parvenir une lettre au conseil municipal dans le but d'offrir à la Ville de Scotstown l'immeuble situé

au 14, rue de Ditton à Scotstown contre un reçu pour don si la ville souhaite se servir de ce bâtiment pour un projet;

2019-06-201

SUR LA PROPOSITION unanime des conseillers présents, il est résolu

QUE la Ville de Scotstown remercie Monsieur Blais de son offre qu'elle doit rejeter puisqu'elle n'a aucun projet pour un tel immeuble et qu'elle a déjà bien des immeubles pour ses activités actuelles.

ADOPTÉE

5.8 Société de la Sclérose latérale amyotrophique : Déclaration pour sensibiliser la population

2019-06-202

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Scotstown souhaite que dans le cadre du mois de juin, Mois de sensibilisation à la SLA, elle souligne l'importance de soutenir les 3 000 Canadiens, dont 600 Québécois, qui vivent avec la Sclérose latérale amyotrophique (SLA) ainsi que la Société de la SLA du Québec dans leur lutte contre cette maladie.

Que la Ville de Scotstown joigne sa voix pour tous ceux et celles qui l'ont perdu, la perte de la parole étant l'un des nombreux obstacles auxquels doivent faire face les personnes qui sont atteintes de la SLA.

Qu'en mettant la lumière sur cette maladie, le conseil municipal souhaite inspirer ses concitoyens et concitoyennes à s'investir dans cette importante cause et qu'ils sont invités à participer à une Marche pour Vaincre la SLA près de chez eux et à consulter le sla-quebec.ca pour savoir comment ils peuvent aider à bâtir un avenir sans SLA. »

ADOPTÉE

5.9 Rencontres / invitations / formations / congrès / représentation

5.9.1 6-06-2019 – Cœur Villageois : Cérémonie d'accréditation

Les membres du conseil sont invités à participer à la cérémonie d'accréditation de Cœur villageois pour la Ville de Scotstown.

Cet événement aura lieu le 6 juin 2019.

5.9.2 6-06-2019 – Polyvalente Louis-Saint-Laurent : Soirée du Gala des mérites scolaires 2019

La conseillère, Madame Sylvie Dubé, représentera le conseil municipal de la Ville de Scotstown lors de la Soirée du Gala des mérites scolaires à la Polyvalente Louis-St-Laurent le 6 juin prochain.

5.9.3 18-06-2019 à 13 h 30 – MRC HSF : rencontre des directeurs généraux

2019-06-203

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Gilles Valcourt, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à participer à la rencontre des directeurs municipaux à la MRC du Haut-Saint-François le 18 juin prochain en après-midi.

Les frais de déplacement seront remboursés selon le règlement en vigueur et sur preuve.

ADOPTÉE

5.9.4 27-06-2019 – Valoris : atelier

2019-06-204

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Gilles Valcourt, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les membres du conseil sont invités à participer à l'atelier organisé par Valoris le 27 juin prochain dans le cadre du projet d'agrandissement du site d'enfouissement.

Une visite du site est également prévue le 8 juin prochain et les membres du conseil sont également invités à participer.

Les frais de déplacement seront remboursés selon le règlement en vigueur et sur preuve et le covoiturage est suggéré.

ADOPTÉE

6. Sécurité publique

6.1 Service incendie :

6.1.1 Démission pompier : Martin Valcourt (résolution)

CONSIDÉRANT que Monsieur Martin Valcourt a remis sa démission écrite à titre de pompier du Service incendie de Scotstown;

2019-06-205

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la démission de Monsieur Martin Valcourt et le remercie pour ses services au sein de l'équipe du Service incendie de Scotstown.

ADOPTÉE

7. Voirie

7.1 Travaux – entretien des routes :

7.1.1 Chemin Dell :

7.1.1.1 Entériner travaux creusage de fossés (résolution)

CONSIDÉRANT que la Ville de Scotstown doit effectuer une mise à niveau du chemin Dell pour qu'il soit plus sécuritaire pour les usagers;

CONSIDÉRANT que la Ville de Scotstown a fait faire les travaux de débroussaillage des abords de cette route à l'automne 2018;

CONSIDÉRANT que des travaux de rechargement devront être effectués éventuellement;

2019-06-206

SUR LA PROPOSITION unanime des conseillers présents, il est résolu

QUE le conseil municipal entérine les travaux de creusage de fossés du côté droit sur le chemin Dell effectués par l'entreprise Transport Guillette de Hampden par la pelle mécanique et les camions pour le transport;

QUE ces travaux étaient nécessaires avant d'effectuer des travaux de rechargement;

QUE les coûts des travaux de creusage de fossés seront déposés lors d'une prochaine séance du conseil.

ADOPTÉE

7.1.1.2 Achat et transport de matériaux granulaires (résolution)

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite effectuer des travaux de rechargement sur le chemin Dell;

2019-06-207

SUR LA PROPOSITION unanime des conseillers présents, il est résolu

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2019

QUE le conseil municipal demande une estimation des coûts pour l'achat et le transport des matériaux granulaires pour des travaux de rechargement sur le chemin Dell, soit pour une longueur approximative de 2,1 km et d'une épaisseur de 3 pouces.

ADOPTÉE

7.1.2 Rue Coleman : travaux pour l'enlèvement de roches et achat de matériaux granulaire (résolution)

CONSIDÉRANT que la Ville de Scotstown a fait effectuer des travaux pour enlever des énormes pierres situées en amont sur la rue Coleman et nuisant à l'entretien de la route en période hivernale;

2019-06-208

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Gilles Valcourt, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Scotstown entérine l'achat auprès de l'entreprise de Transport Guillette de 6 voyages de matériaux granulaires et le transport utilisés lors de l'extraction des pierres sur la rue Coleman.

QUE les coûts des travaux de creusage de fossés seront déposés lors d'une prochaine séance du conseil.

ADOPTÉE

7.1.3 Route 257 (direction Lingwick) : creusage de fossés et remplacement de ponceau (résolution)

Le dossier est reporté à une séance subséquente

2019-06-209

7.1.4 Location bélier mécanique pour nivelage de terre de remblai (résolution)

SUR LA PROPOSITION unanime des conseillers présents, il est résolu

QUE la Ville de Scotstown retienne les services de l'entreprise Fernand Prévost pour la location d'un bélier mécanique pour les travaux de nivelage de la terre de remblai déposée sur le terrain municipal à l'arrière du terrain de balle.

Le tarif horaire est de 160 \$ de l'heure plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

7.2 Entretien chemin hiver – Demande de soumission :

7.2.1 Rue de Ditton et rue Albert (route 257) et chemin MacNamee – Saison 2019-2020 (résolution)

Considérant que la Ville de Scotstown doit faire entretenir ses routes en période hivernale;

Considérant que les articles 573 et suivants de la Loi sur les Cités et Villes du Québec stipulent les règles pour les demandes d'appels d'offres pour un contrat pour l'exécution de travaux et/ou un contrat pour la fourniture de services;

Considérant le paragraphe 3.1 de l'article 573 de la Loi sur les Cités et Villes du Québec stipule : « Malgré l'article 9 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1) et jusqu'à l'ouverture des soumissions, ne peut être divulgué par un membre d'un conseil ou par un fonctionnaire ou employé de la municipalité un renseignement permettant de connaître le nombre ou l'identité des personnes qui ont présenté une soumission ou qui ont demandé une copie de la demande de soumissions, d'un document auquel elle renvoie ou d'un document additionnel qui y est lié. L'interdiction de divulguer un renseignement s'applique également à l'exploitant du système électronique d'appel d'offres visé au troisième alinéa du paragraphe 1 et à ses employés, sauf quant à un renseignement permettant de connaître l'identité d'une

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2019

personne qui a demandé une copie d'un de ces documents, lorsque cette personne a autorisé expressément l'exploitant à divulguer ce renseignement. »;

Considérant que le conseil municipal mandate la directrice générale à transmettre l'appel d'offres aux entreprises, municipalités ou exploitants identifiés dans l'Annexe 1 et conservés confidentiels jusqu'à l'ouverture des appels d'offres reçus

2019-06-210

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Scotstown demande des soumissions par invitation écrite pour l'entretien, le sablage des routes et la fourniture des abrasifs nécessaires pour la période hivernale 2019-2020, pour une longueur approximative de 4 kilomètres, soit :

- Route 257 Nord et Rue Albert 2,2 km;
- Rue de Ditton (route 257 sud) 1,7 km;
- Chemin McNamee 0,1 km.

Un dépôt de soumission et d'exécution au montant de 10% du montant total devra accompagner la soumission. Ce dépôt de soumission pourra être effectué par chèque visé ou mandat-poste au nom de la Ville de Scotstown. Ce dépôt de soumission sera déposé par la Ville et conservé pour une durée de 60 jours à compter de la date d'ouverture de la soumission.

Madame Monique Polard, directrice générale est chargée de procéder à la demande de soumission auprès d'un minimum de 2 soumissionnaires dont la liste sera déposée à l'ouverture des soumissions reçues.

Les soumissions seront reçues au bureau municipal au 101, chemin Victoria Ouest, Scotstown, JOB 3B0, le ou avant mardi 30 juillet 2019 à 14 heures 30 minutes, pour être ouvertes publiquement à la même heure et au même endroit.

La Ville de Scotstown ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucune obligation, ni aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

ADOPTÉE

7.2.2 Rues et chemins d'accès – Saison 2019-2020 (résolution)

Considérant que la Ville de Scotstown doit faire entretenir ses routes en période hivernale;

Considérant que les articles 573 et suivants de la Loi sur les Cités et Villes du Québec stipulent les règles pour les demandes d'appels d'offres pour un contrat pour l'exécution de travaux et/ou un contrat pour la fourniture de services;

Considérant le paragraphe 3.1 de l'article 573 de la Loi sur les Cités et Villes du Québec stipule : « Malgré l'article 9 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1) et jusqu'à l'ouverture des soumissions, ne peut être divulgué par un membre d'un conseil ou par un fonctionnaire ou employé de la municipalité un renseignement permettant de connaître le nombre ou l'identité des personnes qui ont présenté une soumission ou qui ont demandé une copie de la demande de soumissions, d'un document auquel elle renvoie ou d'un document additionnel qui y est lié. L'interdiction de divulguer un renseignement s'applique également à l'exploitant du système électronique d'appel d'offres visé au troisième alinéa du paragraphe 1 et à ses employés, sauf quant à un renseignement permettant de connaître l'identité d'une personne qui a demandé une copie d'un de ces documents, lorsque cette personne a autorisé expressément l'exploitant à divulguer ce renseignement. »;

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2019

Considérant que le conseil municipal mandate la directrice générale à transmettre l'appel d'offres aux entreprises identifiées dans l'Annexe 1 et conservées confidentielles jusqu'à l'ouverture des appels d'offres reçus

2019-06-211

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sylvie Dubé, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

La Ville de Scotstown demande des soumissions par invitation écrite pour l'entretien, le sablage des routes et la fourniture des abrasifs nécessaires pour la période hivernale 2019-2020, pour une longueur approximative de 5,3 kilomètres, soit :

➤ Rue Scott :	0,1 km
➤ Rue Gordon :	0,3 km
➤ Rue Hope :	0,4 km
➤ Rue Argyle :	0,4 km
➤ Rue Osborne :	0,6 km
➤ Rue Union :	0,1 km
➤ Rue du Parc :	0,4 km
➤ Rue Coleman :	0,7 km
➤ Rue Jean-Baptiste Godin :	0,2 km
➤ Rue du Barrage (parc Walter Mackenzie) :	0,4 km
➤ Rue des Peupliers	0,1 km
➤ chemin d'accès à la station d'épuration :	1,5 km
➤ entrée du poste de chlore :	0,1 km

➤ Ajout aux devis et contrat : Demande ponctuelle payée à un taux horaire :

** Chemin d'accès au réservoir d'eau potable (à l'occasion sur demande ou urgence) : 0,8 km

Sur demande du conseil ou de son représentant, le soumissionnaire s'engage à procéder à l'ouverture du chemin d'accès au réservoir d'eau potable de façon ponctuelle et en raison d'une urgence reliée à ce service. Ce travail supplémentaire exigé pour une urgence ou travail urgent aux réservoirs d'eau potable ou pour le service d'aqueducs aux contribuables sera payé à un taux horaire selon une entente entre les deux parties.

Un dépôt de soumission et d'exécution au montant de 10% du montant total devra accompagner la soumission. Ce dépôt de soumission pourra être effectué par chèque visé ou mandat-poste au nom de la Ville de Scotstown. Ce dépôt de soumission sera déposé par la Ville et conservé pour une durée de 60 jours à compter de la date d'ouverture de la soumission.

Madame Monique Polard, directrice générale est chargée de procéder à la demande de soumission auprès d'un minimum de 2 soumissionnaires dont la liste sera déposée à l'ouverture des soumissions reçues.

Les soumissions seront reçues au bureau municipal au 101, chemin Victoria Ouest, Scotstown, JOB 3B0, le ou avant le mardi 30 juillet 2019 à 14 h, pour être ouvertes publiquement à la même heure et au même endroit.

La Ville de Scotstown ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucune obligation, ni aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

ADOPTÉE

7.3 Susan Dearden : Demande autorisation pour enlèvement des ponceaux dans le fossé devant sa propriété (résolution)

CONSIDÉRANT que Madame Susan Dearden, propriétaire de l'immeuble situé au 101, rue de Ditton à Scotstown, s'est adressée au conseil municipal pour obtenir l'autorisation de procéder à l'enlèvement des ponceaux dans le fossé avant de sa propriété dans le but d'améliorer l'écoulement normal de l'eau lors des fontes de neige ou des pluies diluviennes;

2019-06-212

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Scotstown autorise Madame Dearden à procéder à l'enlèvement des ponceaux dans le fossé avant de sa propriété, et ce à ses frais.

L'employé de la municipalité aux travaux publics vérifiera les travaux afin de respecter la pente normale du fossé.

ADOPTÉE

8. **Hygiène du milieu (réseaux municipaux, matières résiduelles et recyclables)**

8.1 **Stratégie québécoise d'économie d'eau potable – Compteurs d'eau**

8.1.1 **Vérification des édifices de catégories : institution, édifices municipaux, commerces et industries et demande d'estimation (résolution)**

CONSIDÉRANT que la Ville de Scotstown doit obligatoirement respecter les exigences de la Stratégie d'économie d'eau potable et qu'un rapport annuel regroupant diverses informations est demandé;

CONSIDÉRANT que les compteurs d'eau devront obligatoirement être installés dans tous les commerces, institutions, industries au cours des prochains mois et qu'il est essentiel d'obtenir certaines informations pour la préparation d'un devis pour l'achat et l'installation des compteurs d'eau;

2019-06-213

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Gilles Valcourt, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Scotstown avise tous les propriétaires d'entreprises et les responsables des institutions sur le territoire de Scotstown qu'une tournée des installations dans chaque bâtiment commercial, industriel et institutionnel sera effectuée par l'employé aux travaux publics avec prise de photos dans le but de préparer un devis pour l'achat et l'installation des compteurs d'eau.

ADOPTÉE

8.1.2 **Rapport annuel – Exigences, données et achat GPS - Information et résolution)**

CONSIDÉRANT que la Ville de Scotstown doit obligatoirement respecter les exigences de la Stratégie d'économie d'eau potable et qu'un rapport annuel regroupant diverses informations est demandé;

CONSIDÉRANT que les compteurs d'eau devront obligatoirement être installés dans tous les commerces, institutions, industries au cours des prochains mois et qu'il est essentiel d'obtenir certaines informations pour la préparation d'un devis pour l'achat et l'installation des compteurs d'eau;

CONSIDÉRANT que le nombre d'entrées de service et l'emplacement approximatif sont des données essentielles pour la préparation et le suivi de ce dossier;

2019-06-214

SUR LA PROPOSITION du conseiller Martin Valcourt, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Scotstown autorise l'achat d'un GPS pour la localisation des entrées de service de tous bâtiments situés sur le territoire de la Ville de Scotstown.

Cet équipement sera acheté auprès de l'entreprise Pro nature de Lac Mégantic au coût de 370,21 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE

8.2 Travaux pour achat et installation pour rallonger l'antenne au réservoir d'eau potable en raison du manque de communication des données avec le poste de chlore (résolution)

CONSIDÉRANT que les données de traitement et d'approvisionnement en eau potable doivent être calculées;

CONSIDÉRANT que depuis plusieurs mois, des problèmes de communication entre le poste de chlore et le réservoir d'eau potable rendent difficiles la réception des données ou parfois l'absence des données pour des journées complètes;

CONSIDÉRANT qu'une expertise par l'entreprise Électro-Concept P.B.L. Inc. a été réalisée pour recommander les solutions envisageables pour régler les problèmes de communications et que la seule solution à court terme en fonction des coûts est d'augmenter la hauteur de l'antenne située au réservoir d'eau potable;

2019-06-215

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Gilles Valcourt, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Scotstown autorise l'achat des matériaux nécessaires pour augmenter la hauteur de l'antenne située au réservoir d'eau potable ainsi que les frais d'installation selon les estimations reçues :

. Électro-Concept P.B.L. Inc.	1 299,22 \$ incluant les taxes
. Philippe Mercier Inc. (électricien)	4 441,48 \$ incluant les taxes

Les travaux seront exécutés sous la supervision de la firme Aquatech.

ADOPTÉE

8.3 Poste pompage principal – Victoria Est : enregistreur de débit et débordement (résolution)

CONSIDÉRANT que présentement le débit calculé au poste de pompage principal est faussé, car il est calculé sur une moyenne de 2 à 5 jours, alors qu'il, doit être journalier;

CONSIDÉRANT que lorsqu'il y a de grands débits, les deux pompes fonctionnent en même temps et il n'y a pas de compteur de temps de marche pour les deux pompes, ce qui fausse encore le débit pompé;

CONSIDÉRANT qu'il faut remplacer l'enregistreur de débit et débordement au poste principal pour éviter des mauvaises données et tout rejet dans la rivière;

2019-06-216

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'achat d'un nouvel enregistreur de volume et débordement ainsi que les travaux d'installation et de configuration auprès de l'entreprise Électro-Concept P.B.L. Inc., aux coûts de 2 333,99 \$ incluant les taxes.

Avec le nouvel appareil, tout va être calculé conformément en plus des débordements au poste de pompage principal.

L'enregistreur de débordement présentement au poste principal sera relocalisé au poste de pompage Victoria Ouest pour répondre aux normes du ROMAEU, car présentement ce qui est en place ne respecte pas le règlement, en raison qu'il n'y a pas d'indication exacte du moment de débordement en plus de ne pas fonctionner en cas de panne de courant.

ADOPTÉE

8.4 Valoris – Augmentation de tarif pour enfouissement (information)

Monsieur Iain MacAulay, maire, informe les membres du conseil de l'augmentation des coûts d'enfouissement chez Valoris rétroactif au 1^{er} avril 2019.

8.5 Rapport des installations sanitaires non vidangées depuis 2013 – Vérification par l'inspecteur en bâtiment et en environnement (information et résolution)

CONSIDÉRANT que le responsable du dossier des mesures et des vidanges des fosses septiques de la MRC a informé les maires que certaines installations septiques n'ont pas été vidangées depuis quelques années et qu'il est fortement recommandé aux municipalités d'effectuer une vérification de ces installations;

2019-06-217

SUR LA PROPOSITION unanime des conseillers présents, il est résolu

QUE le conseil municipal fasse faire une vérification par l'inspecteur municipal afin de connaître les raisons et de faire les recommandations nécessaires pour que toutes les installations septiques respectent les normes.

ADOPTÉE

9. Loisir et culture

9.1 Programme Nouveaux Horizons pour les personnes âgées (résolution)

Attendu que le conseil municipal de la Ville de Scotstown désire déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés / Projets communautaires dans le but d'améliorer le bien-être et la qualité de vie des aînés;

Attendu que le projet visé consiste à l'amélioration des locaux utilisés par les citoyens de notre ville dont majoritairement les personnes âgées, soit l'achat et l'installation d'une thermopompe pour la salle communautaire, l'amélioration et le remplacement de certains équipements de la cuisine communautaire, des équipements d'exercices, des séances de kinésithérapie pour les personnes âgées ainsi que des conférences thématiques sur divers sujets pour prévenir les abus, la maltraitance et favoriser le maintien à domicile en plus de leur permettre d'assister en groupe à un événement;

Attendu que tout projet de développement, d'amélioration de la qualité de vie des citoyens est important afin de permettre à nos citoyens un sentiment d'appartenance tout en permettant directement l'implication des personnes âgées dans leur communauté;

Attendu que le Programme Nouveaux Horizons pour les aînés vise à soutenir des projets qui aident à améliorer le bien-être et la qualité de vie des aînés canadiens et qui favorisent leur inclusion sociale et leur participation dans tous les aspects de la société;

2019-06-218

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Scotstown en partenariat avec le Club FADOQ de Scotstown dépose une demande d'aide financière dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés, permettant l'implication des personnes âgées favorisant une influence positive sur la vie des aînés et dans notre collectivité;

Que la Ville de Scotstown souhaite la réalisation d'un tel projet permettant la consolidation de l'autonomie des aînés et un encouragement à partager leurs connaissances, leurs compétences et leurs expériences avec d'autres personnes au sein de la collectivité dans le but de rehausser le bien-être social des aînés et le dynamisme communautaire;

Que le projet soit soumis selon la description et le plan budgétaire et que la Ville de Scotstown contribue financièrement jusqu'à concurrence de deux

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2019

mille dollars (2 000 \$) et une participation financière de la Municipalité de Hampden.

Que Madame Monique Polard, directrice générale est nommée responsable pour la demande de ce projet et qu'elle ainsi que Madame Annie Désindes, commis de bureau sont autorisés à signer tous les documents relatifs à ce projet au nom de la ville de Scotstown.

ADOPTÉE

10. Correspondance, points ajoutés depuis l'atelier et varia

10.1 Entériner les travaux de creusage de fossés sur la rue Argyle (résolution)

CONSIDÉRANT que des travaux de creusage de fossés doivent être absolument effectués en amont sur la rue Argyle afin que l'écoulement d'eau provenant de la fonte des neiges ou lors de pluie diluvienne puisse se faire normalement pour éviter des dommages à la structure de la rue;

2019-06-219

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sylvie Dubé, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal entérine les travaux de creusage de fossés effectués au cours des derniers jours par l'entreprise Transport Guillette pour la location d'une pelle mécanique et le transport par camion de matériaux granulaires enlevés.

QUE les coûts des travaux de creusage de fossés seront déposés lors d'une prochaine séance du conseil.

ADOPTÉE

10.2 Déchets déposés sur le terrain municipal à l'arrière du terrain de balle (information)

CONSIDÉRANT que des ordures sont déposées et laissées sur le terrain municipal situé à l'arrière du terrain de balle;

CONSIDÉRANT qu'il est défendu de déposer ou laisser sur tout terrain municipal des ordures;

2019-06-220

SUR LA PROPOSITION unanime des conseillers présents, il est résolu

QUE la Ville de Scotstown installe des panneaux interdisant de déposer ou de laisser des ordures sur ce terrain avec le montant d'amende selon la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

10.3 Site web de la Ville – Hébergement (information)

CONSIDÉRANT que la Ville de Scotstown a été avisée par son fournisseur de l'hébergement du site web de la ville de la fin de ce service au cours des prochains mois;

2019-06-221

SUR LA PROPOSITION unanime des conseillers présents, il est résolu

QUE des informations soient prises auprès de différents fournisseurs pour l'hébergement du site web de la Ville de Scotstown et des coûts reliés pour ce service.

ADOPTÉE

10.4 Charte de la Bienveillance – Appui et signataire (résolution)

ATTENDU QUE la maltraitance des personnes âgées engendre des conséquences très importantes qui détériorent significativement leur qualité de vie;

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2019

ATTENDU QUE les personnes qui œuvrent auprès des personnes âgées ou qui les côtoient doivent déployer tous les efforts possibles pour mettre fin à la maltraitance et favoriser leur bienveillance;

2019-06-222

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Scotstown adhère à la Charte de la Charte de la bienveillance des personnes âgées de l'Estrie et propose les énoncés suivants :

- Nous nous efforçons d'offrir un environnement exempt de maltraitance;
- Nous accueillons les personnes âgées de façon personnalisée en respectant leur histoire, leur dignité, leur rythme et leur singularité;
- Nous communiquons avec les personnes âgées de façon respectueuse en adaptant notre message et en vérifiant la compréhension;
- Nous favorisons l'expression par les personnes âgées de leurs besoins et de leurs souhaits;
- Nous les impliquons dans la planification et le suivi des interventions qui les concernent;
- Nous sommes à l'écoute de leurs besoins évolutifs et sommes ouverts à réajuster nos pratiques;
- Nous soutenons les personnes âgées maltraitées dans leurs démarches par la diffusion d'informations leur permettant de faire des choix libres et éclairés et de développer leur pouvoir d'agir;
- Nous travaillons en partenariat afin d'offrir un filet de sécurité lors de situation de maltraitance;
- Nous convenons d'inclure les notions de prévention, de repérage et d'intervention pour contrer la maltraitance dans les activités de sensibilisation et de formation.

En foi de quoi la Ville de Scotstown adhère à la charte de la bienveillance envers les personnes âgées de l'Estrie.

Que Monsieur Iain MacAulay, maire, soit le signataire pour la Ville de Scotstown de la Charte de la Charte de la bienveillance des personnes âgées de l'Estrie.

ADOPTÉE

10.5 Vacances de Marc Duchesneau et autorisation pour remplacement

Madame Cathy Roy, conseillère, déclare son intérêt dans le présent dossier et se retire de la discussion et de la décision

Considérant que Monsieur Marc Duchesneau, employé aux travaux publics sera en congé pour une semaine de vacances;

2019-06-223

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Gilles Valcourt, il est résolu sur majorité des conseillers présents

D'offrir à Monsieur Maurice Provost de faire le remplacement de Monsieur Duchesneau pendant les jours de vacances de celui-ci en raison que la ville a seulement un (1) employé actuellement aux travaux publics;

Advenant que Monsieur Provost refuse, une demande sera faite auprès de Monsieur Gaétan Beauchesne.

ADOPTÉE

10.6 Stagiaire – Samuel Jean

CONSIDÉRANT que la Ville de Scotstown est sollicitée pour accueillir des stagiaires dans différents services de la municipalité;

CONSIDÉRANT que Monsieur Samuel Jean a débuté un stage aux travaux publics sans que le conseil municipal soit avisé;

2019-06-224

SUR LA PROPOSITION unanime des conseillers présents, il est résolu

QUE la Ville de Scotstown accepte la présence de Monsieur Samuel Jean pour la durée de son stage, mais demande de recevoir une demande officielle et les informations reliées à ce stage par l'institution scolaire.

ADOPTÉE

10.7 FDT – Appui aux projets de la Société de développement de Scotstown-Hampden et du Comité Cœur villageois

Attendu les demandes d'aide financière déposées par la Société de développement de Scotstown-Hampden pour les projets Camping rivière étoilée – Phase II » et le comité « Cœur Villageois », auprès du Centre local de Développement de la MRC du Haut-Saint-François dans le cadre du Fonds de Développement des territoires;

Attendu que le projet déposé par la Société de développement de Scotstown-Hampden vise les buts suivants :

- Consiste à poursuivre une des idées maîtresses du HSF et du mont Mégantic en offrant à la population un camping sur le bord de la rivière au saumon qui permettra aux utilisateurs de profiter des soirées étoilées;
- Permettre aux campeurs visiteurs qui manquent de place et qui se voient refuser l'accès au camping du secteur Franceville de séjourner dans notre région;
- Mettre en place un incitatif pour faire connaître notre région et les autres attractions méconnues comme la piste cyclable et pédestre du Marécage des Scots;
- La phase II a pour but d'augmenter les services aux campeurs :
 - . La première démarche sera d'installer un service d'eau et électricité sur les dix sites pour tente-roulottes, roulottes et motorisés;
 - . Construction d'un bloc sanitaire contenant quatre toilettes, lavabos et douches et service de laveuse sècheuse et un lavabo extérieur;
 - . Installation d'une barrière séparant le Parc Walter-MacKenzie du terrain de camping;
 - . Fabrication de chariots pour véhiculer les équipements de camping pour les campeurs en tente (de la barrière à leur site);
 - . Achat d'un ordinateur et logiciel de gestion d'un camping;
 - . Création d'un site Web;
 - . Installation d'une enseigne.

Attendu que le projet sera coordonné par un organisme sans but lucratif, soit la « Société de développement de Scotstown – Hampden » permettant de créer des emplois. Tout excédent financier pourra être investi dans le développement du camping ou dans d'autres projets de développement locaux.

Attendu que la Ville de Scotstown a accepté de remettre la gestion du bâtiment, « Le Petit Écossais » le bâtiment du service sanitaire et le camping, situé au 11, rue du Parc à la Société de Développement de Scotstown;

Attendu que le projet déposé par le Comité Cœur Villageois de Scotstown vise les buts suivants :

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2019

- Consiste à se démarquer des autres municipalités par le patrimoine, la culture et le mysticisme d'un des peuples fondateurs de la ville de Scotstown et de la région du Haut Saint-François, soit le peuple écossais. La majorité des Écossais qui se sont établis à Scotstown venaient des Îles Hébrides, soit les Îles Lewis et Harris. Nous désirons mettre en valeur leurs valeurs, coutumes et traditions en misant sur l'histoire, le patrimoine et le mysticisme des Écossais;

Ainsi que la réalisation de 5 nouveaux projets pour lesquels elle demande un appui financier du Fond de développement du Territoire.

- La création et l'impression d'un livret nouvellement conçu avec information récente historique et patrimoniale de la Ville de Scotstown; Cet outil encouragera la fierté de la communauté et permettra aux visiteurs de mieux connaître le passé et le patrimoine architectural de la ville;
- La création et impression d'une carte postale identifiant les attraits de la ville de Scotstown pour tous résidents et visiteurs; Cet outil d'affichage et d'information sur la ville permettra à Scotstown de se démarquer et créer son identité propre.
- Cette année, Cœur Villageois ouvre grandement la porte à un nouvel attrait à Scotstown, soit le circuit misant sur le mysticisme de la culture écossaise, d'origine celtique, soit le circuit 'À la Découverte de l'Univers caché du Petit Monde' qui est accompagné d'un concours pour la création d'habitats elfiques ouvert à tous les artistes du Monde. Cette année, Cœur Villageois désire développer le circuit de manière à ce qu'il ait une présence dans tout le Parc Walter-MacKenzie et en utilisant les services d'artistes de la région de l'Estrie. C'est la première phase de 3 phases qui consiste à installer dans ce circuit des habitats de tous genres pour les personnages fantastiques que l'on dit vivre dans la ville de Scotstown et plus particulièrement dans le Parc Walter-MacKenzie. Cette 1^{ère} phase se poursuivra en 2020. La 2^e phase de ce projet débutera en 2020 et 2021 et consistera à peupler ce Parc d'êtres fantastiques et la 3^e phase qui en toute probabilité débutera en 2022 et 2023 consistera à créer une Réserve internationale de créatures fantastiques. Ce projet s'inscrit dans un plus grand projet à venir, soit 'Le Circuit des Légendes écossaises de Scotstown'. Tous ces projets visent à s'inspirer du mysticisme écossais, principalement d'origine celtique en autre, pour créer un attrait, pour les résidents et visiteurs, qui se démarquera de tout attrait en Estrie, au Québec et ailleurs et créer une identité propre qui amènera Scotstown à devenir un pôle touristique incontournable et qui contribuera grandement à l'économie, à la fierté et à la qualité de vie de la collectivité et de la région.
N.B. référence à l'étude des légendes écossaises déposées par Digihub.
- Aussi, cette année, Cœur Villageois désire mettre en valeur le patrimoine bâti de la culture écossaise en créant dans le Parc Walter-MacKenzie une réplique d'une chaumière écossaise selon le modèle antique de la 'Croft House', une maison typique de pierres, chaux et toit de chaume que l'on retrouve dans le nord et dans les Iles Hébrides de l'Écosse.
- Finalement, Cœur Villageois désire créer et installer dans le Parc Walter-MacKenzie, 2 panneaux d'interprétation : le premier concernant le Ciel étoilé de Scotstown en relation à celui des Iles Hébrides et du cercle de pierre de Callanish sur l'Ile Lewis, lui-même conçu en relation avec les astres; le deuxième sur notre thématique de l'Univers caché du Petit Monde'.

Attendu que ces projets s'inscrivent dans la campagne d'attraction-rétention du Haut-Saint-François « Ose le Haut » de par leur audace ainsi que leur approche solidaire et entrepreneuriale.

Attendu que ces projets sont menés en partenariat avec la Ville de Scotstown et la Municipalité du Canton de Hampden ;

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2019

Attendu que ces deux municipalités participent financièrement à ces projets par une aide financière à ces organismes qui consiste à la mise de fonds provenant du milieu;

2019-06-225

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Scotstown appuie les projets déposés selon les priorités suivantes :

- Priorité no. 1 : « Camping rivière étoilée – Phase II »

Coût du projet : 63 000 \$

Participation financière :

FDT (95 %) : 59 850 \$

Municipalités participantes (Ville de Scotstown et le Canton de Hampden) :
3 150 \$ (5%)

Advenant que la MRC du Haut-St-François et/ou le CLD du Haut-St-François aient les fonds disponibles sur l'enveloppe totale dévolue au Fonds de développement du territoire (FDT), le deuxième projet est déposé afin qu'il soit accepté en partie ou en totalité :

- Projet no 2 : « Cœur Villageois »

Coût du projet : 34 218,82 \$

Participation financière :

FDT (95 %) : 32 507,88 \$

Municipalités participantes (Ville de Scotstown et le Canton de Hampden) :
1 710,94 \$ (5%)

ADOPTÉE

10.8 Activités à Scotstown au cours du mois de juin

Madame Sylvie Dubé, conseillère, informe les gens des nombreuses activités prévues au cours du mois de juin à Scotstown.

10.9 MRC et CLD du Haut-St-François – Remerciements pour le don des vélos électriques à la Société de Développement de Scotstown-Hampden

CONSIDÉRANT que la MRC du Haut-Saint-François a remis deux (2) vélos électriques à la Société de Développement de Scotstown-Hampden;

2019-06-226

SUR LA PROPOSITION unanime des conseillers présents, il est résolu

QUE la Ville de Scotstown adresse des remerciements à la MRC du Haut-Saint-François pour ce don qui seront très utiles pour les usagers de la piste cyclable du Marécage des Scots.

QUE les vélos soient ajoutés à la police d'assurance de la Ville de Scotstown pour leur valeur.

ADOPTÉE

10.10 Félicitations à Madame Chantal Ouellet – Prix Lauréate du prix Ann MacLean 2019 de la Fédération Canadienne des Municipalités

2019-06-227

SUR LA PROPOSITION unanime des conseillers présents, il est résolu

QUE la Ville de Scotstown adresse des félicitations à Madame Chantal Ouellet, ancienne mairesse, qui a reçu le prix Ann MacLean 2019 de la Fédération Canadienne des Municipalités lors de leur congrès annuel.

Le prix Ann MacLean souligne le parcours d'une femme exceptionnelle en politique municipale.

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2019

Madame Ouellet a reçu ce prix pour un nombre remarquable de sept mandats au sein du conseil. Mme Ouellet a été la première femme à occuper un poste de conseillère municipale, puis de mairesse, de l'histoire de la municipalité. Reconnue pour sa détermination et son dynamisme, Mme Ouellet a ouvert la voie aux femmes de sa région et d'ailleurs dans le monde de la politique municipale.

Mme Ouellet a également parrainé la création de la réserve écologique Samuel-Brisson au Mont-Mégantic, pour ensuite s'assurer que le parc du Mont-Mégantic obtienne le statut de parc national. Elle a également réalisé d'autres projets qui comprennent l'aménagement du parc municipal Walter-Mackenzie et la création du parc Marécage-des-Scots, qui relie les parcs de Walter-Mackenzie et du Mont-Mégantic en 2016. En plus de protéger la faune et les milieux sauvages du pays, son dévouement envers la nature a également contribué à accroître le tourisme et la prospérité économique dans la région.

Mme Ouellet a joué un rôle clé dans la tenue d'activités de célébration du patrimoine culturel au cours desquelles les francophones et les anglophones se réunissent, pour la création d'une bibliothèque municipale, dans les efforts pour obtenir le statut de Cœur villageois; dans la création de la Société de développement de Scotstown; pour l'instauration d'une coopérative de services postaux et bancaires; et dans l'adoption de politiques et de programmes municipaux adaptés aux besoins des personnes âgées et des familles.

L'engagement de Chantal Ouellet dans sa collectivité a laissé une marque indélébile dans la région. Son enthousiasme contagieux, sa capacité de rallier des partenaires à des projets au profit du bien commun et son sens inné de la communauté font d'elle une politicienne d'exception.

ADOPTÉE

11. Période de questions

Des questions ont été posées par les citoyens présents auxquelles Monsieur Iain MacAulay, maire, a répondu.

12. Levée de la séance

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sylvie Dubé, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la séance est levée. Il est 20 h 50.

ADOPTÉE

Les résolutions ici inscrites sont conformes, sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la présente séance de la Ville de Scotstown, lors de sa prochaine séance.

Le maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

VILLE DE SCOTSTOWN

Iain MacAulay, maire

Monique Polard, directrice générale